

EXTRAIT DES DECISIONS DU BUREAU

Le jeudi 18 janvier 2024 à 8h, le Bureau du Syndicat Mixte AQUAVESC, légalement convoqué par son Président, M. Erik LINQUIER, s'est réuni au 12 rue Mansart à Versailles (78 000).

OBJET : 2024/02 – Protocole transactionnel – Stade René DUCHESNE – Travaux Hubies Louveciennes – Commune de La Celle Saint Cloud/AQUAVESC

CA VGP: Erik LINQUIER, Richard DELEPIERRE

CA SQY: Catherine BASTONI

EPT GPSO: Pierre CHEVALIER

Absent(s) excusé(s): Luc WATTELLE, Eric BERDOATI, Eva ROUSSEL

Secrétaire de Séance : Pierre CHEVALIER

Date de la convocation : 11 janvier 2024

Date d'affichage électronique : 19 janvier 2024

Nombre de membres : En exercice : 7 Présents : 4 Votants : 4

Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- *Date de sa réception en Préfecture :*

- *Date de sa publication et/ou de sa notification*

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux à compter de la date de sa réception en Préfecture. À défaut de réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

Accusé de réception en préfecture
078-257800227-20240118-DEC202402-DE
Date de publication : 19/01/2024
Date de mise en ligne : 19/01/2024

Décision à valeur délibérative 2024/02

OBJET : Protocole transactionnel - Stade René DUCHESNE – Travaux Hubies Louveciennes - Commune de La Celle Saint Cloud/AQUAVESC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Civil,

Considérant que par convention de délégation de gestion en date du 28 juillet 2004 conclue entre la ville de Paris et la ville de la Celle Saint-Cloud, cette dernière gère plusieurs parcelles du domaine de Beauregard, propriété de la ville de Paris mais également le parc omnisports René Duchesne et ses équipements, parmi lesquels figure un plateau sportif en stabilisé,

Considérant que le syndicat AQUAVESC, en charge de la production et de la distribution de l'eau potable notamment sur le territoire de la commune de La Celle Saint-Cloud a entrepris le remplacement d'une canalisation de transport d'eau entre l'usine de Louveciennes et les réservoirs des Hubies afin de sécuriser l'alimentation en eau potable et satisfaire les besoins futurs (aussi dénommé « liaison Hubies-Louveciennes »),

Considérant qu'au sein du parc omnisports Duchesne, le cheminement de la canalisation Hubies-Louveciennes a traversé un plateau sportif communal en stabilisé, sans possibilité d'évitement,

Considérant qu'au regard du passage de la canalisation sous le plateau sportif et des conséquences en découlant, les termes du marché public notifié au groupement SOGEA, EIFFAGE, ATLANTIQUE TP, EUROVIA, PINSON PAYSAGE le 13 janvier 2022 prévoyaient la réfection complète et à l'identique du terrain en stabilisé pour un montant de 130 493,07 € Hors Taxes,

Considérant que dans le cadre des dégradations constatées en raison du chantier et à l'absence de remise en état du site, les parties ont décidé de se rapprocher par la voie de concessions réciproques détaillées dans le protocole d'accord transactionnel annexé à la présente délibération,

Considérant qu'il est demandé au Bureau d'approuver les termes du protocole d'accord transactionnel annexé et d'autoriser le Président, ou toute personne dûment habilitée, à le signer ainsi que tout document y afférent,

Ayant entendu l'exposé,

**Le Bureau,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE le protocole transactionnel annexé à conclure avec la commune de La Celle Saint-Cloud.

AUTORISE le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer le protocole transactionnel et tout document y afférent.

**Pour Extrait Conforme
A Versailles, le 18 janvier 2024**

Le Président

Erik LINQUIER

Accusé de réception en préfecture
078-257800227-20240118-DEC202402-DE
Date de télétransmission : 19/01/2024
Date de réception préfecture : 19/01/2024